



BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil municipal du 12 avril 2024

Les orientations budgétaires 2024 de Villeneuve sur Yonne ont été présentées et débattues lors du Conseil municipal du 15 mars dernier. Ce débat a été l'occasion de décrire le contexte économique international, avec la poursuite de l'inflation élevée qui impacte nos dépenses, et le contexte financier contraint dans lequel nous nous trouvons.

Le budget 2024 s'inscrit dans le respect de notre stratégie financière, adaptée aux enjeux et au contexte du territoire, et qui vise à concrétiser nos objectifs, tout en garantissant une situation financière saine tout au long du mandat.

Ce budget 2024 traduit donc un niveau d'investissement en nette augmentation par rapport aux années précédentes, avec des crédits 2024 inscrits à hauteur de 1 750 K€, en progression de 37 % par rapport au BP 2023, tout en cherchant à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement.

En effet, nous devons impérativement maintenir nos ratios d'épargne, afin de garantir la soutenabilité de nos finances à l'horizon 2026 et au-delà puisque nous devons anticiper les années 2029-2030 et 2031 qui seront des années difficiles à cause des annuités de l'ex-emprunt toxique pour lequel nous ne toucherons plus le fond de soutien.

Ainsi les efforts d'optimisation sont poursuivis, malgré le fait que nous n'ayons plus de marges de manœuvre ni sur la fiscalité et les emprunts puisque nos taux d'imposition et notre endettement sont élevés, ni sur les effectifs et donc la masse salariale puisqu'un point d'équilibre a été trouvé courant 2022. Cependant, dans cet objectif d'optimisation, nous avons, par exemple, encore inscrits des crédits d'investissement pour racheter les véhicules (au nombre de 7) dont les contrats se terminent courant 2024.

En parallèle, Villeneuve sur Yonne poursuit sa politique de recherche de partenariats financiers et va devoir intégrer l'impératif écologique dont dépendent désormais largement les accords de subventions. Cette tendance sera prise en compte dans des dossiers tels que la rénovation de l'école de la Tour et la réhabilitation de notre centre de loisirs, car il est de notre responsabilité de préparer aujourd'hui le territoire de demain.

Si l'année 2023 a été un véritable défi pour notre commune, il en sera de même en 2024. En plus des difficultés déjà connues et évoquées plus haut, les nouveaux tarifs d'énergie, entre autres, qui nous incomberont dès le 1^{er} juillet suite au renouvellement du marché, viendront impacter ce budget et les suivants. Comme depuis le début de ce mandat, des choix ont été faits et des priorités ont été établies parmi les urgences en prenant en compte les aspects de sécurité et de préservation du patrimoine. Certaines dépenses, moins urgentes mais tout aussi nécessaires, seront écartées ou retenues en fonction des subventions qu'on peut obtenir.

Comme les années précédentes, ne pouvant recourir à l'emprunt, les résultats 2023 y sont repris par anticipation.

Les résultats ainsi que le montant des restes à réaliser 2023 repris dans ce budget sont les suivants :

Dépenses		Recettes	
Reprise des résultats 2023			
Solde d'investissement	-405 456,99	Excédent de fonctionnement	1 358 135,47
		Excédent de fonctionnement capitalisé	1 005 571,66
Restes à réaliser			
Investissement	-1 279 401,62	Investissement	679 286,95
TOTAL	-1 684 858,61	TOTAL	3 042 994,08

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à 13 578 711 €.

1. Les principaux points à noter sont :

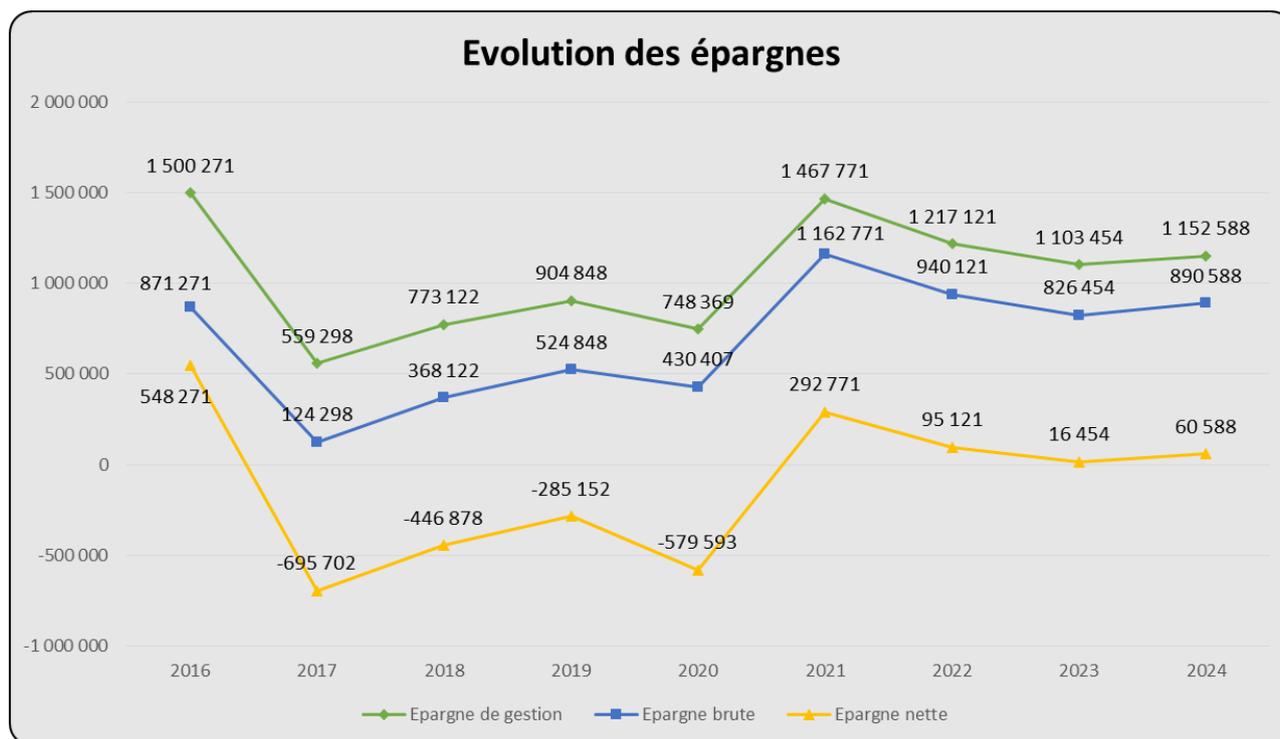
Pour la section de fonctionnement,

- En dépenses :
 - Une légère augmentation des charges de personnel (+ 0,17%)
 - L'augmentation des charges à caractère général (+ 7,35%) pour tenir compte notamment des besoins d'entretien des bâtiments et de la voirie mais aussi de l'inflation et de l'augmentation des prix des énergies à compter du 1^{er} juillet dans le cadre du lancement du nouveau marché.
 - L'augmentation des autres charges de gestion courante (+ 15,4%) en raison notamment du glissement de certains crédits préalablement inscrits en charges exceptionnelles, pour répondre aux règles de la nomenclature comptable M57 adoptée depuis le 1^{er} janvier 2024.
 - La baisse des charges exceptionnelles (- 95,14%) pour les raisons ci-dessus évoquées.
 - La capacité de dégager un montant de 1 540 K€ pour financer une partie des investissements
- En recettes :
 - L'augmentation automatique des impôts (+3,9%) liés à la hausse des bases qui suivent l'inflation.
 - Une légère augmentation des dotations en attendant des informations de l'Etat relatives entre autres à notre classement au titre de la Dotation de Solidarité Rurale cible.
 - Des inscriptions stables sur les services facturés conformes au réalisé 2023

Pour la section d'investissement,

- Un montant de programme de travaux et d'équipement qui s'élève à 1 750 K€, en raison des travaux de restauration à entreprendre sur la tour sud de l'Eglise.
- Le remboursement du capital des emprunts de 830 K€.
- La non inscription des subventions demandées et en cours d'instruction chez les divers financeurs. Les notifications à venir permettront d'inscrire d'autres dépenses d'investissement dans le courant de l'année.

2. Les niveaux d'épargne sont en légère hausse



Rappels :

- L'épargne de gestion mesure le montant dégagé dans la gestion courante hors intérêts de la dette.
- L'épargne brute également appelée capacité d'autofinancement (CAF) est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement notamment au remboursement du capital de la dette.
- L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après remboursement des dettes.

Les niveaux d'épargne sont en légère hausse par rapport au budget précédent car malgré la hausse de certaines dépenses, les recettes ont augmenté plus vite. Entre 2023 et 2024, les dépenses réelles de fonctionnement n'augmentent que de 2,68 % (+167 K€) quand les recettes augmentent de 3,27 % (+231 K€).

Les raisons principales sont celles évoquées au point 1 à savoir l'augmentation automatique des impôts (+ 7,1% en 2023) et l'évolution à la hausse des dotations.

3. Les ratios financiers de la commune

N°	Intitulé	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne de la strate (1)
1	DRF/Population	1 167,86 €	1 072,41 €	1 138,08 €	1 192,87 €	1 227,84 €	944,00 €
2	Impôts directs /Population	550,64 €	597,61 €	619,05 €	659,28 €	681,99 €	517,00 €
2 bis	Impôts directs /population (dont revers fiscal et prélèv pour revers fiscal)	627,00 €	674,00 €	696,00 €	737,00 €	759,00 €	688,00 €
3	RRF/Population	1 249,04 €	1 293,26 €	1 317,15 €	1 350,80 €	1 398,45 €	1 158,00 €
4	Dep équip. Brut/population	111,82 €	107,82 €	202,00 €	242,95 €	335,26 €	298,00 €
5	Encours dette / pop	1 967,13 €	1 840,38 €	1 666,81 €	1 518,02 €	1 365,43 €	796,00 €
	Encours dette /pop (avec fonds de soutien)	1 204,47 €	1 157,70 €	1 067,76 €	1 002,87 €	935,08 €	
6	DGF / Population	175,31 €	205,40 €	192,23 €	191,56 €	203,64 €	154,00 €
7	Dép Pers/DRF (coef rigidité)	60%	58%	55%	55%	54%	57,6%
9	Marge d'Autofinancement Courant (DRF+Rbt dette)/RRF	109%	96%	99%	100%	99%	88,7%
10	taux d'équipement dép d'équip brut / RRF	9%	8%	15%	18%	24%	25,7%
11	Encours dette / RRF	173%	153%	139%	124%	109%	68,7%
	Encours dette / RRF (avec fonds de soutien)	112%	100%	93%	86%	78%	

(DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement - RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement)

(1)Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2021 - année de référence 2018). Les montants sont calculés hors gestion active de la dette. Champ : France métropolitaine 5 000 à 10 000 hab.

Ces ratios obligatoires reflètent à la fois notre volonté d'engager les dépenses quand elles sont nécessaires et de continuer à relever la situation de la Commune. Cela se traduit par :

- un taux d'équipement qui augmente (passant de 18% à 24% entre 2023 et 2024),
- l'augmentation des dépenses de fonctionnement en partie décidée pour entretenir et réparer nos bâtiments et nos routes et en partie subie (inflation),
- la stagnation du coefficient de rigidité (n° 7) alors que les charges de personnels augmentent.
- Ces décisions ne nous permettent pas malgré tout de stabiliser notre marge d'autofinancement qui atteint 99 % montrant ainsi nos difficultés à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.
- Enfin, le désendettement se poursuit mais il **reste et restera** encore très largement supérieur à celui des collectivités de même strate jusqu'en 2031.

PRESENTATION DE LA BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL 2024 (par chapitre)

Dépenses de fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024
002 Déficit reporté	- €	- €			
014 Atténuation de produits	304 500,00 €	304 500,00 €	305 200,00 €	306 200,00 €	307 200,00 €
011 Charges à caractère général	1 467 731,00 €	1 388 710,00 €	1 661 662,91 €	1 749 023,21 €	1 877 611,00 €
012 Charge de personnel	3 723 512,00 €	3 256 944,00 €	3 270 100,00 €	3 460 500,00 €	3 466 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	352 704,00 €	373 514,00 €	440 384,00 €	428 991,00 €	495 035,00 €
Total dépenses de gestion	5 848 447,00 €	5 323 668,00 €	5 677 346,91 €	5 944 714,21 €	6 146 346,00 €
66 Charges financières	317 962,00 €	305 000,00 €	277 000,00 €	277 000,00 €	262 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	25 575,00 €	17 575,00 €	20 565,00 €	20 565,00 €	1 000,00 €
022 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €
Total dépenses réelles	6 191 984,00 €	5 646 243,00 €	5 974 911,91 €	6 242 279,21 €	6 409 346,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	827 500,00 €	732 500,00 €	687 500,00 €	702 500,00 €	758 566,61 €
043 Opérations d'ordre à l'int. De la section	- €	- €	- €	- €	- €
023 Virement à la section d'investissement	- €	484 522,00 €	1 070 141,09 €	1 391 500,00 €	1 540 156,39 €
Dépenses totales de fonctionnement	7 019 484,00 €	6 863 265,00 €	7 732 553,00 €	8 336 279,21 €	8 708 069,00 €
Solde de la section de fonctionnement	- 307 894,00 €	- €	- €	- €	- €

Recettes de fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024
002 Excédent reporté	49 199,00 €	- €	776 020,47 €	1 217 546,21 €	1 358 135,47 €
013 Atténuation de charges	175 000,00 €	66 000,00 €	50 000,00 €	8 000,00 €	22 904,53 €
70 Produits des services	251 898,00 €	303 693,00 €	343 090,00 €	369 600,00 €	369 500,00 €
73 Impôts et taxes	3 978 967,00 €	4 209 601,00 €	4 318 200,00 €	4 513 200,00 €	4 622 434,00 €
74 Dotations et participations	1 744 271,00 €	1 748 170,00 €	1 711 103,53 €	1 709 890,00 €	1 814 407,00 €
75 Autres produits de gestion courante	18 805,00 €	20 550,00 €	15 550,00 €	12 850,00 €	14 060,00 €
Total recettes de gestion	6 168 941,00 €	6 348 014,00 €	6 437 943,53 €	6 613 540,00 €	6 843 305,53 €
76 Produits financiers	450 000,00 €	450 000,00 €	449 289,00 €	449 289,00 €	449 289,00 €
77 Produits exceptionnels	3 450,00 €	11 000,00 €	27 800,00 €	5 904,00 €	- €
78 Reprises sur provisions	- €	- €	- €	- €	7 339,00 €
Total recettes réelles	6 622 391,00 €	6 809 014,00 €	6 915 032,53 €	7 068 733,00 €	7 299 933,53 €
042 Opérations d'ordre entre sections	40 000,00 €	54 251,00 €	41 500,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
043 Opérations d'ordre à l'int. De la section	- €	- €	- €	- €	- €
Recettes totales de fonctionnement	6 711 590,00 €	6 863 265,00 €	7 732 553,00 €	8 336 279,21 €	8 708 069,00 €

Dépenses d'investissement	2020	2021	2022	2023	2024
001 Déficit reporté	65 259,82 €	94 096,89 €	202 364,76 €	225 714,70 €	405 456,99 €
20 Immobilisations incorporelles	21 711,00 €	43 900,00 €	70 325,00 €	90 875,00 €	152 252,00 €
204 Subventions d'équipement versées	- €	- €	- €	- €	- €
21 Immobilisations corporelles	54 150,00 €	176 176,50 €	700 696,09 €	238 621,00 €	534 802,00 €
23 Immobilisations en cours	- €	192 700,00 €	153 290,00 €	941 879,00 €	1 063 009,00 €
Total dépenses d'équipement	75 861,00 €	412 776,50 €	924 311,09 €	1 271 375,00 €	1 750 063,00 €
10 Dotations et fonds divers	- €	55 736,00 €	55 720,00 €	55 720,00 €	55 720,00 €
13 Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
16 Emprunts	1 010 000,00 €	870 000,00 €	845 000,00 €	810 000,00 €	830 000,00 €
26 Participations	- €	- €	- €	1 000,00 €	- €
27 Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €
45 Opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €	- €	- €
Total dépenses réelles	1 085 861,00 €	1 338 512,50 €	1 825 031,09 €	2 138 095,00 €	2 635 783,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	40 000,00 €	54 251,00 €	41 500,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	300 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,39 €
Dépenses totales d'investissement	1 491 120,82 €	1 986 860,39 €	2 568 895,85 €	2 913 809,70 €	3 591 240,38 €
Solde de la section d'investissement	38 620,18 €	29 950,00 €	71 408,15 €		

Recettes d'investissement	2020	2021	2022	2023	2024
001 Excédent reporté					
10 Dotations, fonds divers et réserves	388 241,00 €	207 498,39 €	373 372,91 €	332 528,72 €	1 120 943,66 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	235 210,00 €	23 175,39 €	273 772,91 €	247 633,72 €	1 005 571,66 €
10222 FCTVA	146 000,00 €	174 323,00 €	64 600,00 €	64 895,00 €	89 000,00 €
024 Produits des cessions d'immobilisations	- €	84 000,00 €	1 000,00 €	9 200,00 €	- €
13 Subventions d'investissement	14 000,00 €	8 290,00 €	8 290,00 €	- €	271 688,00 €
16 Emprunts	- €	- €	- €	- €	- €
45 Opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €	- €	- €
Total recettes réelles	402 241,00 €	299 788,39 €	382 662,91 €	341 728,72 €	1 392 631,66 €
040 Opérations d'ordre entre sections	827 500,00 €	732 500,00 €	687 500,00 €	702 500,00 €	758 566,61 €
041 Opérations patrimoniales	300 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,39 €
021 Virement de la section de fonctionnement	- €	484 522,00 €	1 070 141,09 €	1 391 500,00 €	1 540 156,39 €
Recettes totales d'investissement	1 529 741,00 €	2 016 810,39 €	2 640 304,00 €	2 935 728,72 €	4 191 355,05 €

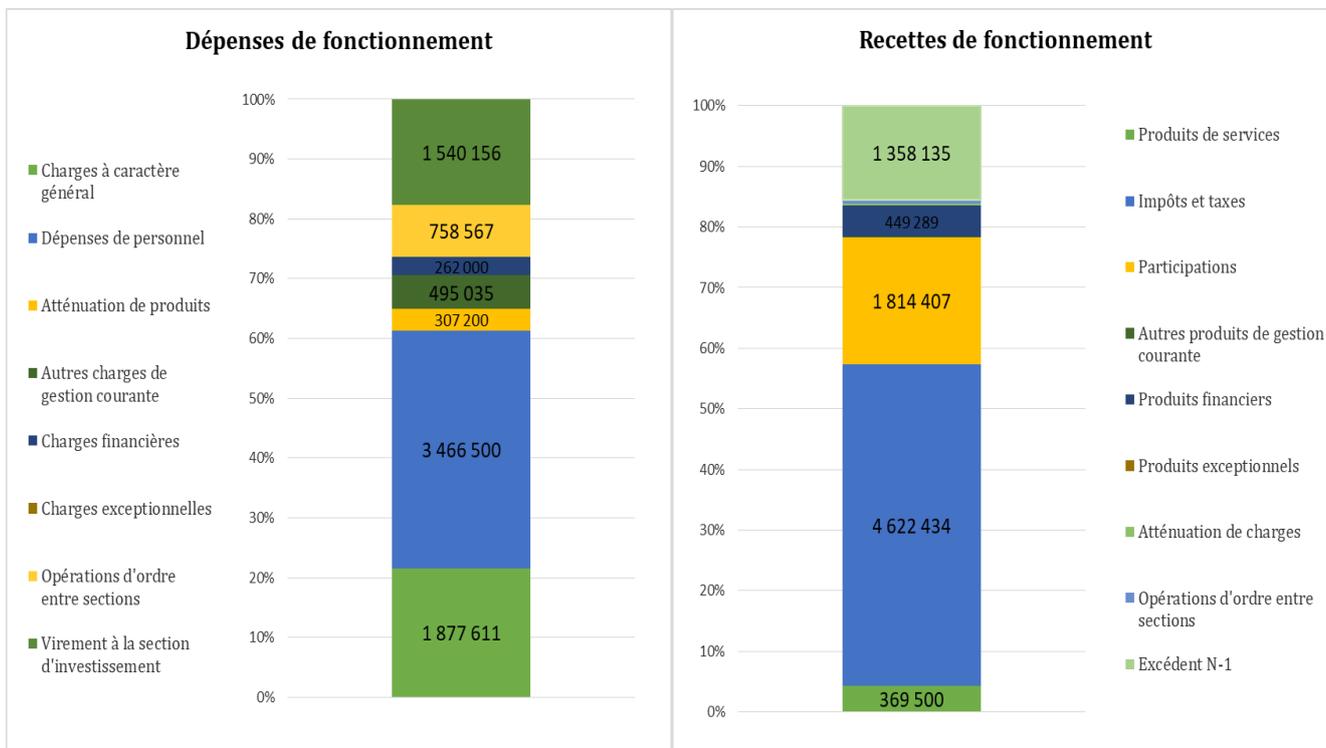
Restes à réaliser (RAR)	517 000,00 €	154 882,00 €	136 164,15 €	245 118,25 €	1 279 401,62 €
Dépenses totales d'investissement avec RAR	2 008 120,82 €	2 141 742,39 €	2 705 060,00 €	3 158 927,95 €	4 870 642,00 €
Solde de la section d'investissement avec RAR	- 131 329,82 €	- €			

Restes à réaliser (RAR)	347 050,00 €	124 932,00 €	64 756,00 €	223 199,23 €	679 286,95 €
Recettes totales d'investissement avec RAR	1 876 791,00 €	2 141 742,39 €	2 705 060,00 €	3 158 927,95 €	4 870 642,00 €

TOTAL GENERAL DES DEPENSES	9 027 604,82 €	9 005 007,39 €	10 437 613,00 €	11 495 207,16 €	13 578 711,00 €
SOLDE TOTAL	- 439 223,82 €	- €	- €	- €	- €

TOTAL GENERAL DES RECETTES	8 588 381,00 €	9 005 007,39 €	10 437 613,00 €	11 495 207,16 €	13 578 711,00 €
-----------------------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	------------------------

4. Répartition des équilibres budgétaires



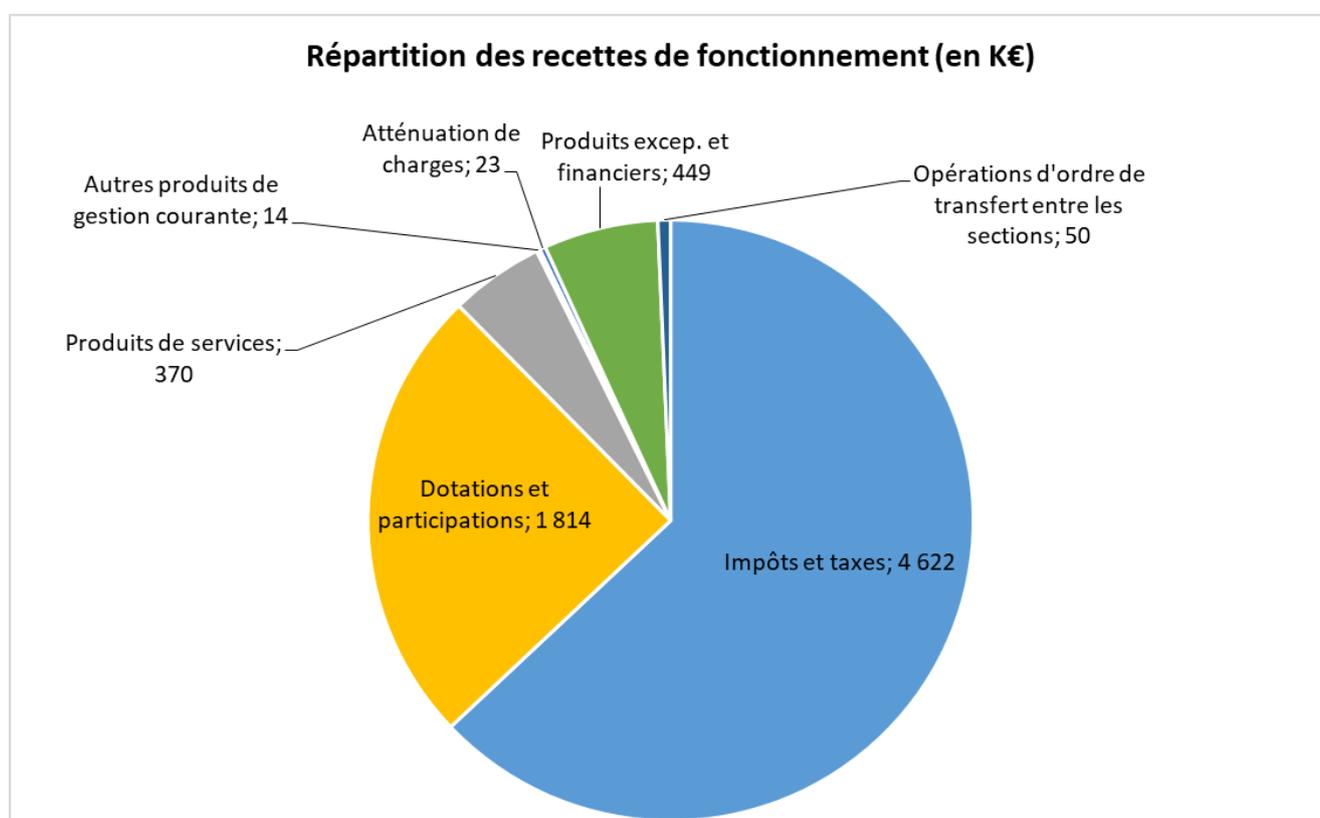
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section s'équilibre à 8 708 069 € contre 8 336 279 € en 2023, soit + 4,46 %.

I. Les recettes de fonctionnement

Si les recettes augmentent globalement de 4,46 % en raison de l'excédent reporté qui s'élève à 1 358 K€ contre 1 218 K€ en 2023, les recettes réelles augmentent de + 3,27 %, soit 7 299 934 € contre 7 068 733 € en 2023. L'augmentation automatique des impôts et celle des dotations (vu plus haut) expliquent cette variation à la hausse.

En 2024, les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :



Les recettes réelles présentent les évolutions suivantes :

En K€	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023	
Impôts et taxes	4 210	4 318	4 513	4 622	109	2,42%
Dotations et participations	1 748	1 711	1 710	1 814	105	6,11%
Produits de services	304	343	370	370	0	-0,03%
Autres produits de gestion courante	21	16	13	14	1	9,42%
Atténuation de charges	66	50	8	23	15	186,31%
Produits excep. et financiers	461	477	455	449	-6	-1,30%

a) Les produits du domaine (chapitre 70)

Il s'agit des redevances à caractère sportif, culturel et social, des locations, de l'occupation du domaine public etc. issus des tarifs appliqués par les services. Les crédits inscrits sur ce chapitre restent stables.

2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	
251 898 €	303 693 €	343 090 €	369 600 €	369 500 €	- 100 €	-0,03%

Au niveau des services facturés, nous avons notamment prévu :

- 115 000 de facturation des repas du restaurant scolaire
- 90 000 € de facturation pour l'accueil à la crèche
- 27 000 € concernant les redevances d'occupation du domaine public (concessionnaires, commerçants sur le marché, exposants sur marchés à thèmes)
- 23 000 € de droits de stationnement sur le port et la halte nautique
- 9 000 € pour la location des pontons et des jardins
- 5 000 € pour les concessions et redevances funéraires
- 5 000 € Pour les droits de stationnement et de location du domaine public

Ce chapitre enregistre également la mise à disposition d'un agent communal au CCAS pour 46 K€, le remboursement par l'école Saint Louis de l'utilisation du restaurant scolaire (10 K€), la mise à disposition du collège des installations sportives (18 K€) ainsi que le remboursement par les parents d'une partie du coût des classes découverte soit 6 K€.

b) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les recettes de ce chapitre atteignent **4 622 434 €** en 2024 contre 4 513 200 € en 2023 en raison principalement de l'augmentation automatique des bases d'imposition (+ 3,9%) qui suivent l'évolution de l'inflation. L'évolution des recettes principales de ce chapitre se présente ainsi :

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	
Chapitre 73	3 978 967 €	4 209 601 €	4 318 200 €	4 513 200 €	4 622 434 €	109 234 €	2,42%
Impôts directs locaux	2 907 000 €	3 141 401 €	3 245 000 €	3 445 000 €	3 560 000 €	115 000 €	3,34%
Autres impôts locaux ou assimilés	12 500 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	- €	- 5 000 €	-100,00%
Attribution de compensation	618 200 €	618 200 €	618 200 €	618 200 €	617 634 €	- 566 €	-0,09%
Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC)	91 967 €	90 000 €	90 000 €	95 000 €	90 000 €	- 5 000 €	-5,26%
Taxe sur les pylônes électriques	123 000 €	130 000 €	130 000 €	135 000 €	139 800 €	4 800 €	3,56%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	65 500 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	- €	0,00%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	160 800 €	160 000 €	165 000 €	150 000 €	150 000 €	- €	0,00%

➤ Les impôts locaux

***RAPPEL** : Depuis le 1er janvier 2016, la commune ne perçoit plus que les impôts ménage (Taxe habitation et Taxes foncières sur le bâti et non bâti). Les impôts « entreprises » sont perçus directement par la CAGS. C'est le principe de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). En contrepartie, Villeneuve-sur-Yonne perçoit des Attributions de Compensation (AC).*

La fiscalité directe locale s'est établie de la manière suivante jusqu'en 2020 :

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'imposition					
Taxe d'habitation	23,06	23,06	23,06	23,06	23,06
Taxe foncière sur le bâti	26,16	26,16	26,16	26,16	26,16
Taxe foncière sur le non bâti	70,87	70,87	70,87	70,87	70,87
Bases nettes d'imposition					
Taxe d'habitation	5 927 761	5 819 078	5 898 468	6 017 982	6 054 789
Taxe foncière sur le bâti	5 232 856	5 235 835	5 319 897	5 446 498	5 450 247
Taxe foncière sur le non bâti	107 903	108 203	109 231	112 002	112 806
Produits fiscaux					
Taxe d'habitation	1 366 942	1 341 879	1 360 187	1 387 747	1 396 234
Taxe foncière sur le bâti	1 368 915	1 369 694	1 391 685	1 424 804	1 425 785
Taxe foncière sur le non bâti	76 471	76 683	77 412	79 376	79 946
TOTAL	2 812 328	2 788 257	2 829 284	2 891 926	2 901 965

A compter de 2021, conformément à l'article 16 de la loi de finances 2020, les Communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Cette ressource est remplacée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour que chaque commune dispose de ressources équivalentes à la situation antérieure, un coefficient correcteur a été mis en place. La fiscalité 2021 avait également été marquée par une augmentation de 3 points des taux de fiscalité préconisée par la chambre Régionale des Comptes.

A compter de 2021, la fiscalité directe locale s'est établie de la façon suivante :

	2021	2022	2023
Taux d'imposition			
Taxe d'habitation	23,06	23,06	23,06
Taxe foncière sur le bâti	51,00	51,00	51,00
Taxe foncière sur le non bâti	73,87	73,87	73,87
Bases nettes d'imposition			
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 056 736	989 304	1 048 468
Taxe d'habitation sur les logements vacants	154 480	205 445	256 480
Taxe foncière sur le bâti	5 328 190	5 509 173	5 851 799
Taxe foncière sur le non bâti	112 963	116 812	124 896
Produits fiscaux			
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	243 683	228 134	241 777
Taxe d'habitation sur les logements vacants	35 623	47 376	59 144
Taxe foncière sur le bâti	2 703 207	2 798 638	2 976 107
Taxe foncière sur le non bâti	83 446	86 289	92 261
TOTAL	3 065 959	3 160 436	3 369 289

Comme en 2022 et 2023, le budget 2024 est calculé **sans augmentation des taux de fiscalité** en raison de la hausse mécanique des bases liée à l'inflation (vu plus haut).

A taux constants, le produit total supplémentaire s'élève à 104 K€.

⇒ Ce chiffre ne tient pas compte du versement correcteur ni des rôles complémentaires.

➤ **Les autres recettes** restent stables.

c) Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre comprend essentiellement les dotations versées par l'Etat, c'est-à-dire principalement **la DGF** ainsi que **les versements de la CAF** et **les compensations fiscales**.

Les recettes de ce chapitre passent de 1 709 890 € en 2023 à **1 814 407 €** en 2024.

L'évolution des recettes principales de ce chapitre se présente ainsi :

	2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 74	1 744 271 €	1 748 170 €	1 711 104 €	1 709 890 €	1 814 407 €
Dotation forfaitaire	475 433 €	467 968 €	467 969 €	465 000 €	465 000 €
Dotation de solidarité rurale	360 352 €	524 695 €	452 445 €	452 445 €	512 976 €
Dotation nationale de péréquation	93 699 €	88 790 €	88 790 €	85 000 €	85 000 €
FCTVA	14 600 €	- €	1 900 €	2 100 €	12 700 €
Autres participations de l'Etat	3 024 €	- €	17 600 €	30 000 €	40 000 €
Participations d'autres communes	60 000 €	60 000 €	80 000 €	71 750 €	65 000 €
Participations d'autres organismes	566 000 €	467 000 €	427 900 €	459 600 €	463 000 €
Compensations au titre des exonérations de TF	11 817 €	130 217 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €
Compensations au titre des exonérations de TH	149 537 €	- €	- €	- €	- €
Dotation pour les titres sécurisés	8 600 €	9 000 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €

➤ **Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).**

La DGF est composée de la dotation forfaitaire, de la DSR (dotation de solidarité rurale) et de la DNP (dotation nationale de péréquation).

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	
Dotation forfaitaire	475 433 €	467 968 €	467 969 €	465 000 €	465 000 €	- €	0,00%
Dotation de solidarité rurale	360 352 €	524 695 €	452 445 €	452 445 €	512 976 €	60 531 €	13,38%
Dotation nationale de péréquation	93 699 €	88 790 €	88 790 €	85 000 €	85 000 €	- €	0,00%
TOTAL DGF	929 484 €	1 081 453 €	1 009 204 €	1 002 445 €	1 062 976 €	60 531 €	6,04%

La DGF augmente de 6% dans nos prévisions par rapport à 2023 car la composante DSR a fortement augmenté, passant de 553 K€ en 2022 à 593 K€ en 2023. Cependant, comme les années précédentes, par prudence en attente d'informations de l'Etat, un montant minimum a été inscrit car nous ne savons pas au moment de rédiger ce rapport si la Commune reste éligible à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) partie « cible ». Prudemment, nous avons donc inscrit le montant correspondant à l'indemnité de sortie du dispositif.

RAPPEL : bénéficiaire de la DSR cible signifie que la Commune est classée parmi les 10 000 Communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel financier moyen par habitant et le revenu moyen par habitant sont les plus faibles comparés aux communes de même strate. Ce classement est revu tous les ans.

➤ Les financements CAF

2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	
566 000 €	467 000 €	427 900 €	459 600 €	463 000 €	3 400 €	0,74%

Les inscriptions relatives aux financements CAF concernent notre service jeunesse et notre crèche. Les prévisions budgétaires peuvent raisonnablement rester stables en 2024 compte-tenu des taux de fréquentation de ces 2 structures.

RAPPEL : en 2020, le montant est élevé en raison des rattachements qui ont été effectués, l'exercice 2020 enregistrant la totalité des prestations 2020 ainsi que le solde des prestations 2019.

➤ Les compensations fiscales

Les compensations fiscales s'inscrivent dans le cadre des allègements d'impôts adoptés par l'Etat et qui font l'objet d'une compensation en faveur des collectivités locales.

Depuis 2020, les compensations fiscales évoluent de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	
Compensations au titre des exonérations de TF	11 817 €	130 217 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	- €	0,00%
Compensations au titre des exonérations de TH	149 537 €	- €	- €	- €	- €	- €	

- Ce chapitre enregistre également la participation de l'Etat au **fonctionnement de la Maison France Services pour 40 K€ (+10 K€ par rapport à 2023)**, le **FCTVA pour 12,7 K€**, le versement d'une **subvention de la Région pour les chantiers du théâtre (16 K€)**, la **participation des communes pour l'accueil d'enfants dans nos écoles (65 K€)** et la **dotation pour les titres sécurisés (8,5 K€)**

L'évolution du produit fiscal et des dotations et compensations de l'Etat depuis 2020 se résume comme suit :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 /CA 2023
Dotation de Solidarité Rurale	360 352	524 695	553 489	465 621	512 976	47 355
Dotation forfaitaire	475 433	467 968	467 065	592 880	465 000	-127 880
Dotation Nationale de Péréquation	93 699	88 790	85 121	86 677	85 000	-1 677
1. DGF	929 484	1 081 453	1 105 675	1 145 178	1 062 976	-82 202
Dotation compensation TF	11 817	131 812	136 507	146 520	130 000	-16 520
Dotation compensation TH	149 537	0	0			0
Total compensations fiscales (A)	161 354	131 812	136 507	146 520	130 000	-16 520
Produit fiscal TH	1 396 234	279 306	275 509	300 921	300 000	-921
Produit fiscal TFB	1 425 995	2 703 207	2 798 638	2 976 107	3 090 000	113 893
Coef correcteur		83 877	86 849	92 430	80 000	-12 430
Produit fiscal TFNB	79 946	83 446	86 289	92 261	90 000	-2 261
Rôles complémentaires	6 428	1 351	2 798			0
Rôles supplémentaires	5 380	6 403	4 471	0	0	0
Produit des impôts locaux (B)	2 913 983	3 157 590	3 254 554	3 461 719	3 560 000	98 281
Attribution de compensation versée par la CAGS (C)	618 200	618 200	618 200	617 634	617 634	-566
2. Total produit fiscal élargi (A+B+C)	3 693 537	3 907 602	4 009 261	4 225 873	4 307 634	81 761
FPIC Attribution	91 967	95 749	98 211	93 059	90 000	-3 059
Taxe sur les pylônes électriques	127 048	129 948	133 331	139 864	139 800	-64
Taxe électricité	78 931	65 553	69 796	61 807	65 000	3 193
Taxe additionnelle aux droits de mutation	181 624	211 794	167 745	151 331	150 000	-1 331
3. Total produit fiscalité indirecte	479 570	503 044	469 083	446 061	444 800	-1 261
TOTAL dotations et compensations Etat + produit fiscal	5 102 591	5 492 099	5 584 019	5 817 112	5 815 410	-1 702

d) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre évolue de la manière suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	
Chapitre 75	18 805 €	20 550 €	15 550 €	12 850 €	14 060 €	1 210 €	9,42%
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques...	3 105 €	3 100 €	3 100 €	3 200 €	3 300 €	100 €	3,13%
Revenu des immeubles	14 700 €	17 000 €	12 000 €	9 200 €	9 800 €	600 €	6,52%
Autres produits divers de gestion courante	1 000 €	450 €	450 €	450 €	960 €	510 €	113,33%

Les principales recettes proviennent du produit des immeubles. Les biens loués sont :

- Le cabinet d'osthéoopathie : 2 750 €
- Le local Mobil'éco : 5 000 €
- La parcelle du camping : 2 000 €.

e) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre enregistre les remboursements de notre assurance du personnel pour :

- les accidents du travail ou maladies imputables au service,
- les décès,
- les arrêts longue maladie et longue durée
- les congés maternité et paternité.

Nous ne sommes plus assurés pour le congé maladie ordinaire depuis 2021.

Ces recettes étant très fluctuantes et aléatoires, la prudence est de mise dans l'inscription de ces crédits. Les dossiers sont soumis aux avis du comité médical. En 2024, le budget prévisionnel augmente en fonction des informations que nous connaissons au moment de rédiger ce rapport.

2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	
175 000,00 €	66 000,00 €	50 000,00 €	8 000,00 €	22 904,53 €	14 904,53 €	186,31%

f) Les produits financiers (chapitre 76)

Ce chapitre enregistre la recette du fonds de soutien de l'Etat pour l'aide de sortie de l'emprunt structuré pour un montant de 449 289 € jusqu'en 2028. Son montant n'évolue pas.

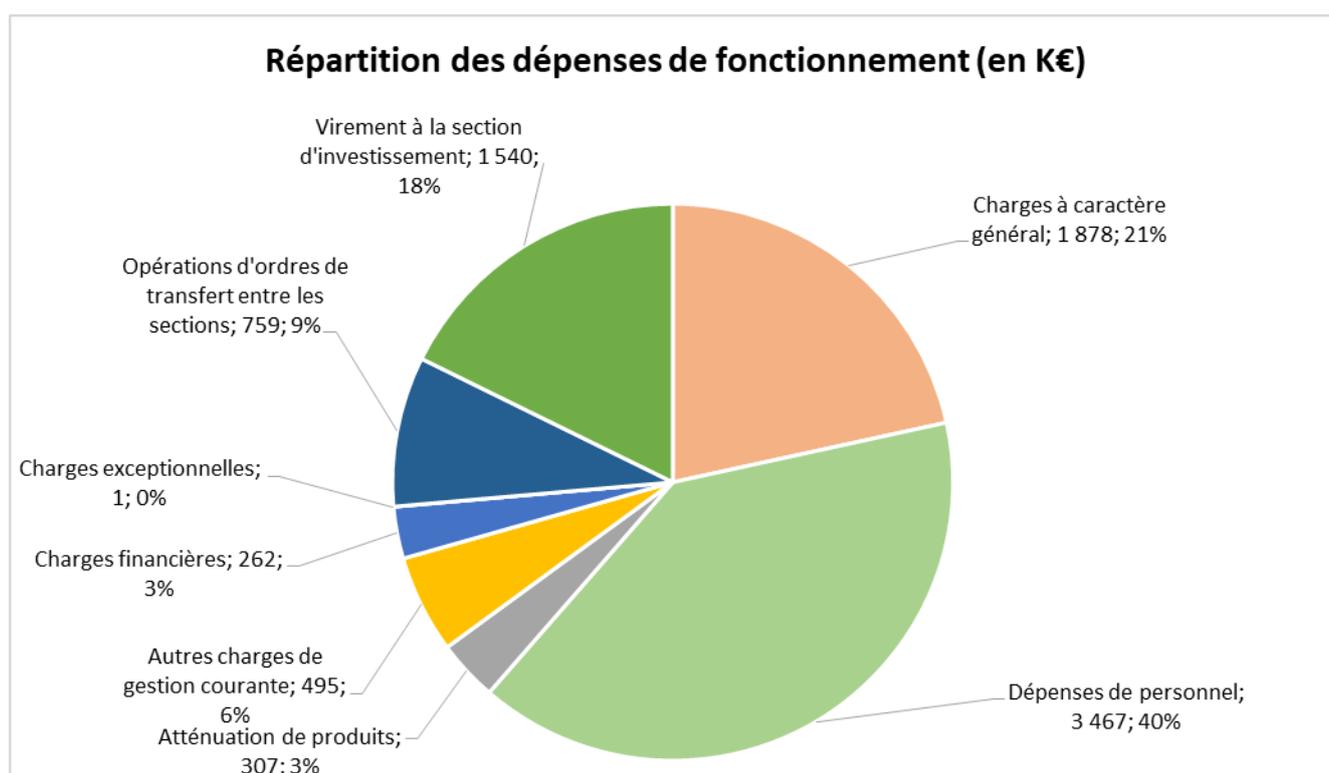
II. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses augmentent globalement de + 4,46 % passant de 8 336 279 € en 2023 à **8 708 069 €** en 2024.

Les dépenses réelles, quant à elles, augmentent de 2,68 % passant de 6 242 279 € en 2023 à 6 409 346 € en 2024. C'est notamment le chapitre des charges à caractère général qui fait cette différence.

Les dépenses d'ordre, qui concernent les écritures d'amortissement (758,5 K€) et le virement à la section d'investissement (1 540 K€), s'élèvent à 2 299 K€.

En 2024, les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles évoluent de la manière suivante :

2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	
1 467 731,00 €	1 388 710,00 €	1 661 662,91 €	1 749 023,21 €	1 877 611,00 €	128 587,79 €	7,35%

Ce chapitre, où sont inscrits les crédits affectés au fonctionnement des services et les prestations extérieures, est en augmentation de + 7,35 % (+ 128 587 €) par rapport à l'année 2023. Ces dépenses passent de 1 749 023 € en 2023 à 1 877 611 € en 2024. L'enveloppe prévue pour les énergies (+ 110 K€) et l'augmentation des assurances (+ 19 K€) expliquent en grande partie cette progression.

Les principaux postes de dépenses se présentent de la façon suivante :

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	
Achats de prestations de services (repas et classes découvertes)	77 394,00 €	95 766,00 €	107 586,54 €	128 100,00 €	87 000,00 €	- 41 100,00 €	-32,08%
Eau et assainissement	30 000,00 €	31 621,00 €	22 000,00 €	23 000,00 €	28 000,00 €	5 000,00 €	21,74%
Énergie - Électricité	265 000,00 €	250 000,00 €	265 000,00 €	290 000,00 €	400 000,00 €	110 000,00 €	37,93%
Carburants	40 000,00 €	27 000,00 €	35 000,00 €	40 700,00 €	35 700,00 €	- 5 000,00 €	-12,29%
Alimentation	25 000,00 €	21 450,00 €	28 075,00 €	12 450,00 €	34 820,00 €	22 370,00 €	179,68%
Fournitures de voirie	40 000,00 €	25 000,00 €	30 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	- €	0,00%
Vêtements de travail	38 000,00 €	17 600,00 €	13 050,00 €	11 000,00 €	11 605,00 €	605,00 €	5,50%
Fournitures administratives	16 000,00 €	16 400,00 €	8 600,00 €	12 300,00 €	10 900,00 €	- 1 400,00 €	-11,38%
Fournitures scolaires	13 201,00 €	12 110,00 €	15 941,00 €	15 764,00 €	15 284,00 €	- 480,00 €	-3,04%
Locations mobilières	233 000,00 €	210 595,00 €	216 921,00 €	154 989,00 €	73 800,00 €	- 81 189,00 €	-52,38%
Entretien et réparation bâtiments publics	15 000,00 €	12 000,00 €	177 419,37 €	275 990,21 €	247 855,00 €	- 28 135,21 €	-10,19%
Entretien et réparation autres bâtiments			27 800,00 €	30 000,00 €	- €	- 30 000,00 €	-100,00%
Entretien et réparation voiries		- €	50 000,00 €	60 000,00 €	70 000,00 €	10 000,00 €	16,67%
Assurance multirisques	52 000,00 €	35 000,00 €	46 500,00 €	46 500,00 €	65 500,00 €	19 000,00 €	40,86%
Transports collectifs	60 000,00 €	70 700,00 €	68 500,00 €	91 300,00 €	95 900,00 €	4 600,00 €	5,04%
Frais d'affranchissement	8 600,00 €	9 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	- €	0,00%
Frais de télécommunications	41 500,00 €	51 315,00 €	54 370,00 €	54 340,00 €	54 450,00 €	110,00 €	0,20%
Taxes foncières	22 000,00 €	18 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	20 000,00 €	1 000,00 €	5,26%

Les achats de prestations concernent principalement les achats de repas pour le restaurant scolaire (72 K€), et les séjours en classes découvertes (15 K€). Ce poste de dépense est en baisse pour 2 raisons :

- les repas de la crèche sont désormais comptabilisés en alimentation
- Des classes découvertes (moins onéreuses) sont organisées à la place de la classe de neige.

Compte tenu de la participation des parents et de la Caisse des écoles au coût des classes découvertes, la dépense nette s'élèvera à 7 K€ pour la Commune.

Le poste énergie – électricité est en forte hausse pour les raisons déjà évoquées à savoir l'anticipation du renouvellement du marché en juillet 2024.

Les postes assurances et transports augmentent en raison des hausses de prix que nous subissons liées à l'inflation.

La hausse du poste alimentation s'explique par le transfert des repas de la crèche du poste achat de prestations (vu ci-dessus).

Le poste locations mobilières continue de diminuer. Ce poste comprend :

- Des locations administratives (copieurs, machine à affranchir, standard...) pour 10,5 K€
- Les véhicules : 43 K€. (pour mémoire : 191 K€ en 2019, 121 K€ en 2022, 93 K€ en 2023)
- Diverses locations techniques pour 12 K€
- La location d'une navette pour les déplacements du service jeunesse (7 K€)

La location de l'échafaudage de l'Eglise a ris fin au printemps 2023, au démarrage des travaux sur le clocher : - 40 K€

Des sommes conséquentes sont prévues pour l'entretien du patrimoine bâti qui est très dégradé (248 K€) et routier (70 K€).

b) Les charges de personnel (chapitre 012)

L'évolution des charges de personnel est la suivante :

2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	
3 723 512 €	3 256 944 €	3 270 100 €	3 460 500 €	3 466 500 €	6 000 €	0,17%

En 2024, la masse salariale et les dépenses d'action sociale vont absorber les effets en année pleine des mesures de revalorisations actées en 2023, ainsi que, le cas échéant, celles à intervenir au cours de l'année.

D'autre part, depuis janvier 2024, tous les agents de la fonction publique se sont vu attribuer 5 points d'indice supplémentaires, soit environ 25 euros de plus par mois par agent.

De plus, notre contrat d'assurance risques statutaires renouvelé au 1^{er} janvier 2024 passe de 85 K€ à 105 K€.

Pour autant, le budget affecté à ce chapitre n'augmente que de 6 000 € entre 2023 et 2024 (soit +0,17 %) afin de tenir compte du réalisé 2023, montant qui s'est élevé à 3 244 K€.

Quant aux effectifs, ils sont stables depuis 2022 mais auront tendance à évoluer vers une légère hausse afin de renforcer les services qui ont été fragilisés par les difficiles décisions du début de mandat et pour conserver la qualité du service public. Ainsi en 2024, le poste dédié à l'événementiel est passé de 23h à 35h, ½ poste supplémentaire est créé au pôle accueil-état civil et la création du poste supplémentaire créé fin 2023 au service logistique nous impactera en année pleine.

Depuis 2020, le nombre de postes a évolué comme suit :

Chiffres au 01/01/N	Titulaires ou stagiaires	Sous contrat	Total
2020	69	55	124
2021	75	30	105
2022	69	28	97
2023	69	25	94
2024	68	24	92

Marqueur des efforts de début de mandat, le coefficient de rigidité, mesurant le poids du personnel sur les dépenses de fonctionnement, est passé de 60% en 2020 à 54% en 2023 quand la moyenne des communes de même strate se situe à 57,6% (voir page 4 de ce rapport).

c) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre stagne à 307 200 € contre 306 200 en 2023. En voici l'évolution depuis 2020 :

2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	
304 500 €	304 500 €	305 200 €	306 200 €	307 200 €	1 000 €	0,33%

Il enregistre principalement les dépenses au titre du **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)** pour 270 000 € qui permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale en 2010. La Commune est contributrice à ce fonds.

Ce chapitre enregistre également notre contribution au **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** pour un montant de **27 000 €**. Ce fonds consiste aussi à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Mis en place en 2012, il constitue, comme le FNGIR, un mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

La Commune est par ailleurs bénéficiaire de ce fonds. En 2023, notre situation nette s'est établie à + 73 K€ (prélèvement de 20 K€ et versement de 93 K€)

d) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre évolue globalement à la hausse : + 15,40 % soit + 66 K € entre 2023 et 2024.

Les principales dépenses et leurs évolutions sont les suivantes :

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	
Chapitre 65	352 704 €	373 514 €	440 384 €	428 991 €	495 035 €	66 044 €	15,40%
Indemnités des élus	103 000,00 €	82 000,00 €	76 000,00 €	72 000,00 €	73 500,00 €	1 500,00 €	2,08%
Service d'incendie	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	- €	- €	- €	
Autres contributions	10 000,00 €	12 600,00 €	30 000,00 €	34 700,00 €	35 200,00 €	500,00 €	1,44%
Participation OGEC	75 000,00 €	111 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	130 000,00 €	30 000,00 €	30,00%
Subvention caisse des écoles		- €	- €	- €	- €	- €	
Subvention au CCAS	66 000,00 €	50 950,00 €	61 614,00 €	79 241,00 €	71 000,00 €	- 8 241,00 €	-10,40%
Subventions aux associations	75 000,00 €	80 000,00 €	130 000,00 €	105 300,00 €	126 200,00 €	20 900,00 €	19,85%

- Les **subventions aux associations** sont en hausse par rapport à 2023 car une subvention de 20 K€ est prévue pour les chantiers du théâtre. En parallèle, une somme de 16 K€ est inscrite en recettes au titre de la participation de la Région à ce projet (voir page 11).
- **notre participation à l'OGEC** (école Notre Dame) augmente de 30 K€ pour tenir compte du montant réellement versé en 2023 (125 K€). Parallèlement, l'utilisation du restaurant scolaire est facturée par la Commune à l'OGEC (voir page 8).
- **La subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** baisse de 10 % entre 2023 et 2024 passant de 79 241 € à 71 000 €. En effet, en 2023 le CCAS a dégagé un excédent de fonctionnement de presque 15 K€ (contre 4 K€ en 2022). Ce montant est donc réintégré dans son budget 2024 et permet de réduire la subvention du budget principal. Cette subvention est composée de 2 montants :
 - **47 000 €** pour retracer comptablement la mise à disposition de l'agent par la Ville au CCAS. Cette somme est donc remboursée par le CCAS en fin d'année.
 - **23 171 €** pour le montant réellement octroyé au C.C.A.S.
- La commune participe également au fonctionnement des **syndicats** du collège (7 000 €), de la gendarmerie (23 000 €) et de la fourrière animale (5 200 €). Il est à noter que, comme en 2023, aucun montant ne sera demandé par le syndicat du centre de secours dont les résultats sont excédentaires.
- Pour répondre aux règles de la nomenclature M57, ce chapitre enregistre également, à compter de cette année, l'échéance du remboursement à la Communauté d'Agglomération des excédents des budgets eau et assainissement soit 16,5 K€. Ces crédits étaient précédemment enregistrés au chapitre 67. Un montant de 55 720 € est également prévu en investissement à cet effet (voir page 21). Ces montants seront inscrits aux budgets jusqu'en 2025 conformément au lissage de cette dette, accepté par l'Agglomération.

- Nous avons également prévu un crédit de 7,6 K€ au titre de la Redevance d’Occupation du Domaine Public (RODP) due à **Voies Navigables de France**.
- Un montant supplémentaire a été prévu pour permettre aux **élus** de bénéficier d’une **retraite complémentaire (FONPEL ou CAREL)** s’ils le souhaitent (+ 6 K€).
- **Les indemnités des élus** restent stables.
- Enfin, pour la 5^{ème} année consécutive, aucune **subvention** ne sera versée à la **Caisse des écoles** qui dispose d’un résultat 2023 repris au budget 2024 de 10 064 € (13 186 € en 2023).

e) Les frais financiers (chapitre 66)

Ce chapitre enregistre **les intérêts des emprunts** dont en voici l’évolution depuis 2020 :

2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	
317 962 €	305 000 €	277 000 €	277 000 €	262 000 €	-	15 000 €
						-5,42%

Aucun emprunt ne se termine courant 2024. Nous devrions payer un peu moins de 261 K€ d’intérêts mais, nous avons prudemment inscrit 262 K€ en raison de l’augmentation des taux qui a des répercussions sur les emprunts à taux variables.

Rappel : Les intérêts courus non échus (ICNE) qui n’étaient plus comptabilisés depuis 2016 ont fait l’objet d’une régularisation de -116 K € en 2020. Ces écritures de rattachement des ICNE consistent à imputer sur le bon exercice les intérêts des échéances à cheval sur 2 exercices budgétaires. L’ex emprunt toxique est par exemple concerné par les ICNE car l’échéance annuelle est réglée au 1^{er} septembre.

f) Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67)

Le montant de ce chapitre s’élève à **1 000 €** contre 20 565 € en 2023.

Conformément aux nouvelles règles comptables de la nomenclature M57, ce chapitre n’enregistre plus l’échéance du remboursement à la Communauté d’Agglomération des excédents des budgets eau et assainissement. Ces crédits sont transférés au chapitre 65 (voir page 17)

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section est équilibrée à 4 870 642 € contre 3 158 928 € en 2023.

I. Les recettes d'investissement

a) Les recettes réelles s'élèvent à 1 393 K€. Elles concernent principalement :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 1 005 572 €
- Le FCTVA pour 89 000 €,
- La taxe d'aménagement : 10 000 €.
- Diverses subventions notifiées : 288 060 €

b) Les restes à réaliser s'établissent à 679 K€ (recettes certaines notifiées ou engagées sur l'exercice 2023 mais non perçues). Il s'agit :

Libellé	Montant
Subventions d'investissement	670 586,95 €
FONDS DE CONCOURS CAGS REPRISE FONDATIONS RESTAURANT SCOLAIRE	13 355,30 €
SUBVENTION DETR REPRISE FONDATIONS RESTAURANT SCOLAIRE	29 769,52 €
SUBVENTION DETR REHABILITATION GYMNASSE E CHICANNE	13 671,00 €
SUBVENTION DEPARTEMENT REHABILITATION GYMNASSE E CHICANNE	19 467,00 €
SUBVENTION DEPARTEMENT RESTAURATION TOUR SUD EGLISE PHASE 1	232 896,00 €
SUBVENTION DRAC RESTAURATION TOUR SUD EGLISE - PHASE 1	217 369,60 €
SUBVENTION REGION RESTAURATION TOUR SUD EGLISE PHASE 1	35 000,00 €
SUBVENTION ANS CREATION CITY STADE	62 000,00 €
SUBVENTION CAF REPRISE FONDATIONS CRECHE	21 187,83 €
DSIL REPRISE FONDATIONS CRECHE	4 234,20 €
SUBVENTION CAGS TRAVAUX RUE DU COMMERCE	21 636,50 €
Produits des cessions d'immobilisations	8 700,00 €
CESSION PARCELLE AB 48 QUAI DU PORT AU BOIS - 2 400 M2	8 700,00 €
TOTAL	679 286,95 €

c) Les opérations d'ordre s'élèvent à 2 799 K€. Elles concernent l'amortissement des immobilisations (758 566€), le virement de la section de fonctionnement de 1 540 156 € contre 1 391 500 € en 2023 et un crédit de 500 000 € (inscrit également en dépenses) permettant d'effectuer des écritures comptables spécifiques pour intégrer des travaux en cours aux comptes d'affectation définitifs.

II. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 550 K€. Elles concernent :

- un crédit de 500 K€ (inscrit également en recettes) permettant d'effectuer des écritures comptables spécifiques pour intégrer des travaux en cours aux comptes d'affectation définitifs.
- Les travaux en régie pour 50 K€

le déficit d'investissement reporté s'élève à 405 K€.

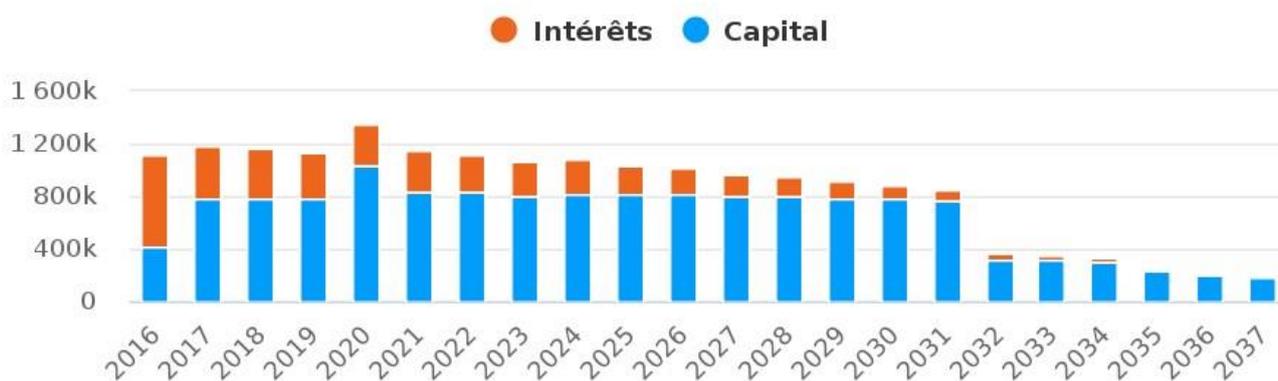
Les dépenses réelles s'élèvent à 3 915 K€ contre 2 383 K€ en 2023. Elles concernent, le remboursement du capital de la dette (830 K€), le remboursement des excédents (eau et assainissement) à la Communauté d'Agglomération (56 K€) et les dépenses d'équipement (3 029 K€).

a) Le remboursement de la dette (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette bancaire s'élève à 830 000 € (810 000 € en 2023).

L'annuité globale de la dette, c'est-à-dire le capital ajouté aux intérêts (soit 262 000 € - voir page 18) atteint 1 092 000 €.

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



Il nous rappelle, s'il en est besoin, que les annuités restent fortes jusqu'en 2031 inclus. Aucun emprunt ne se termine en 2024. Au 1^{er} janvier, l'encours de dette s'élevait à 7 943 773 €.

Comme nous l'avons vu en page 4, les ratios relatifs à l'endettement par habitant et le taux d'endettement continuent à s'améliorer mais ils restent plus élevés que la moyenne des communes de même strate.

La capacité de désendettement (encours de la dette bancaire/épargne brute), c'est-à-dire le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement, est de 8 (au lieu de 24,23 au budget 2020). Ce nombre d'années a diminué grâce à l'augmentation de l'épargne brute. Pour les communes de même strate, ce ratio est de 4,1 années.

b) Remboursement des excédents eau et assainissement à l'Agglomération

Un montant de 55 720 € est enregistré au chapitre 10 de cette section afin de rembourser la 4^{ème} échéance à la Communauté d'Agglomération des excédents des budgets eau et assainissement transférés le 1^{er} janvier 2017. Un montant de 16 565 € est également inscrit au chapitre 65 de la section de fonctionnement (voir page 17).

Le lissage du remboursement accepté par l'Agglomération se présente comme suit :

Années	Eau			Assainissement			Total par section		Total général
	fonct 678	Invest 1021	Total	fonct 678	Invest 1021	Total	fonct 678	Invest 1021	
2021	9 979,43 €	17 997,77 €	27 977,20 €	6 594,91 €	37 738,21 €	44 333,12 €	16 574,34 €	55 735,98 €	72 310,32 €
2022	9 979,50 €	17 995,50 €	27 975,00 €	6 583,00 €	37 724,00 €	44 307,00 €	16 562,50 €	55 719,50 €	72 282,00 €
2023	9 979,50 €	17 995,50 €	27 975,00 €	6 583,00 €	37 724,00 €	44 307,00 €	16 562,50 €	55 719,50 €	72 282,00 €
2024	9 979,50 €	17 995,50 €	27 975,00 €	6 583,00 €	37 724,00 €	44 307,00 €	16 562,50 €	55 719,50 €	72 282,00 €
2025	9 979,50 €	17 995,50 €	27 975,00 €	6 583,00 €	37 724,00 €	44 307,00 €	16 562,50 €	55 719,50 €	72 282,00 €
total	49 897,43 €	89 979,77 €	139 877,20 €	32 926,91 €	188 634,21 €	221 561,12 €	82 824,34 €	278 613,98 €	361 438,32 €

c) Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23)

Les dépenses d'acquisition, d'équipements et de travaux s'élèvent à **1 750 063 €** contre 1 271 375 € en 2023 auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées en 2023) pour **1 279 402 €**. Soit un montant global de **3 029 465 €**.

Dépenses d'équipement (hors restes à réaliser)	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Immobilisations incorporelles	21 711	43 900	96 400	90 875	152 252
Subventions d'équipement versées	43 500		39 000	0	0
Immobilisations corporelles	187 650	176 177	748 585	238 621	534 802
Immobilisations en cours	340 000	192 700	153 290	941 879	1 063 009
Total	592 861	412 777	1 037 275	1 271 375	1 750 063

➤ Les principales opérations prévues en 2023 concernent :

- La rénovation de la **tour sud de l'église** : **733 K€**
- La mise en accessibilité de la **salle polyvalente** pour **130 K€**
- La réhabilitation du **centre de loisirs** : **200 K€**
- L'étude et les travaux de **requalification de la rue des Fosses** : **230 K€**
- Le rachat de véhicules en location : **163,5 K€**

Comme en 2023, d'autres opérations seront intégrées au budget par décision modificative dans le courant de l'année après notifications des subventions actuellement en cours de traitement chez les potentiels financeurs. Il s'agit principalement du changement des fenêtres de l'hôtel de ville (110 K€).

L'ensemble des opérations d'investissement programmées en 2024 est détaillé dans le tableau page 23.

➤ Les opérations inscrites en restes à réaliser (1 279 K€) :

<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
Immobilisations incorporelles	10 556,86 €
MAITRISE D OEUVRE RENOV SALLE POLYVALENTE .	5 520,00 €
MISSION M. OEUVRE TRAVAUX VOIRIE RUE GAUTHIER ET GRAIN D ANIS	5 036,86 €
Subventions d'équipement versées	99 784,64 €
INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE VOITURES (3) ET BATEAUX (3)	99 784,64 €
Immobilisations corporelles	78 318,54 €
EXTENSION SYSTEME VIDEOPROTECTION TRAVAUX CLOCHER - PM	13 002,00 €
REPRISE FONDATIONS RESTAURANT SCOLAIRE - MOE	7 800,00 €
EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE 20-22 FG ST NICOLAS	3 178,77 €
RESTAURATION DU PLAN DES POSSESSIONS DES CELESTINS	3 477,60 €
2 POTEAUX INCENDIE ROUTE BAUDEMONT	2 647,37 €
ARBRES POUR PLANTATION	1 635,84 €
JEU A BASCULE ECOLE DE LA TOUR	1 418,09 €
REEMPL PORTE 2 VANTAUX ACIER - GYMNE CHICANNE	5 160,00 €
MAINTENANCE 2023 P3 CHAUDIERE MAIRIE	14 118,00 €
TENTE ARCEAUX /FLECHETTES/ BALLONS - SERV JEUNESSE	600,00 €
RENOVATION ALIM EAU DOUCHES GYMNE CHICANNE	15 692,78 €
SIEGES AU SOL / CHAUFFE BIB / MEUBLE BOIS - CRECHE	722,49 €
EXTINCTEURS SALLE POLYVALENTE	295,98 €
2 EXTINCTEURS CTRE AERE	292,86 €
RACHAT CAMION JUMPER FOURGON FA-507-PX	7 410,36 €
ORDINATEUR DELL LATITUDE 3540 BTX MOUR DISPO RASED - EC P BERT	866,40 €
Travaux en cours	1 090 741,58 €
REPRISE FONDATIONS CRECHE - MISSION Moe et TRAVAUX	28 800,00 €
SOLDE RENOVATION RUE DU COMMERCE	7 897,00 €
RESTAURATION TOUR SUD EGLISE PHASE 1	669 454,29 €
CREATION CITY STADE	114 330,00 €
REAMENAGEMENT RUES GAUTHIER ET GRAIN D'ANIS	270 260,29 €
TOTAL	1 279 401,62 €

PROGRAMME DETAILLE DES INVESTISSEMENTS 2024

PROJETS	BP 2024	à réintégrer courant 2024
A - BATIMENTS, PATRIMOINE	1 154 509	110 000
Restauration tour sud - clocher de l'Eglise Notre Dame de l'Assompi	733 009	-
Consolidation du clocher de l'Eglise - Travaux, maîtrise d'œuvre et coordination SPS	733 009	
Eglise	40 000	-
Rénovation fresque de la chapelle des mariniers : étude 2024 tvx 2025	40 000	
Programme d'accessibilité des bâtiments	130 000	-
Mise en accessibilité de la salle polyvalente	130 000	
Autres bâtiments	251 500	110 000
Changement des fenêtres de l'hôtel de ville		110 000
Réhabilitation du centre de loisirs	200 000	
Etude structurelle DOJO + logement gardien	3 500	
Etude de faisabilité rénovation école La Tour, marché couvert et centre de loisirs	40 000	
Création d'un local archives communales (Moe 2024 et travaux 2025)	8 000	
B - VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN	230 000	0
Programmation annuelle amélioration de la voirie	230 000	-
Etude requalification et sécurisation rues des Fossés et de Beudemont	30 000	
Travaux requalification et sécurisation rues des Fossés	200 000	
C - PREVENTION SECURITE, TRANQUILLITE PUBLIQUE	46 500	11 500
Caméras de vidéo protection (6 caméras par an sur 4 ans)	15 000	
Alarmes anti intrusion + incendie	19 000	
Défense extérieure contre l'incendie	12 500	
Remplacement des extincteurs (Arli)		11 500
D - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	9 000	6 000
Plantations d'arbres	4 500	
Stand Festivités (5)		6 000
Bancs, corbeilles, tables pique-nique	4 500	
F - INFORMATIQUE - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE	0	5 000
Raccordement des bâtiments à la fibre		5 000
G - ACQUISITION DE VEHICULES	163 580	0
Tracteur JD + Broyeur FH-766-LT	30 000	
Citroën Jumper fourgon FE-923-PE	17 500	
Iveco Camion grue FJ-132-BP	33 600	
Citroën Berlingo FJ-353-TG	14 400	
Citroën Jumper fourgon FJ-366-TG	18 500	
Renault Trafic Combi (9 places) FK-586-DP	31 990	
Dacia Duster PM FK-841-HC	17 590	
H - EQUIPEMENT ANNUEL DES SERVICES	46 280	
TOTAL	1 649 869	132 500

GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS

Abréviation	Signification
AC	Attribution de Compensation
BP	Budget Primitif
CA	Compte administratif
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CRC	Chambre Régionale des Comptes
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DNP	Dotation Nationale de Péréquation
DOB	Débat d'Orientations Budgétaire
DPV	Dotation Politique de la Ville
DRF	Dépenses Réelles de Fonctionnement
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSR	Dotation de Solidarité Rurale
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA	Fonds de Compensation de la TVA
FNGIR	Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
FPIC	Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
FPU	Fiscalité Professionnelle Unique
ICNE	Intérêts Courus Non Echus
IFER	Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux
OGEC	Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique
POP	Population
RAR	Restes à réaliser
ROB	Rapport d'Orientations Budgétaires
RODP	Redevance d'Occupation du Domaine Public
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement
TF	Taxes Foncières
TFB	Taxe Foncière sur propriétés Bâties
TFNB	Taxe Foncière sur propriétés Non Bâties
TH	Taxe d'Habitation
TH	Taxe d'Habitation
THLV	Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants
THRP	Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales
THRS	Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires
TLV	Taxe sur les Locaux Vacants
TPE	Très Petites Entreprises